

COMPTE-RENDU DE LA REUNION EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 19 FEVRIER 2014

PRESENTS : Messieurs Marc CHENEVOY, Raymond CHENEVOY, Diény DURAND, Anthony GAUTHERON, Anthony GOULUT, Fernand LORNET, Gabriel MOULIN, Michel PEYPE, Jean-Marie ROSAY

Absents excusés: Julien DURAND (Pouvoir à Diény DURAND)

Absents : Stéphane BOUVERET

SECRETAIRE: Jean-Marie ROSAY

Le compte-rendu du Conseil municipal du 23 Janvier 2014 est adopté.

I° - REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES

Le Maire propose au Conseil de faire intervenir Wilfried POUESSEL, représentant des Parents d'Elèves du RPI de Laperrière, dans les discussions concernant les rythmes scolaires. Le Conseil accepte cette proposition.

Le Plan Educatif de Territoire (PEDT) élaboré par les responsables du Périscolaire de la Communauté de Communes et discuté lors de la Conférence des Maires du lundi 27 janvier est présenté au Conseil. (Document remis aux élus avec la convocation)

- L'accord entre les différentes propositions de la Communauté de Communes et l'Inspection Académique (DSDEN) prévoit un cadre de travail général que les municipalités pourront adapter selon les besoins,
- Ce Plan Educatif de Territoire (PEDT) peut être utilisé pour les écoles des deux cantons,
- Les rythmes des maternelles et de l'élémentaire sont séparés: 45 minutes pour les maternelles chaque et 1:30h sur 2 jours pour l'élémentaire. Ecole de mercredi matin pendant 3 heures.
- Dans notre cas, les 4 communes du RPI sont concernées conjointement en raison des horaires de transports scolaires par bus gérés par le Conseil Général.
- La Communauté de Communes joue le rôle d'organisateur de ces services pour le compte des communes si elles optent pour ce plan.

La discussion qui s'engage porte sur les contraintes liées aux transports scolaires, aux enjeux péri-éducatifs, aux demandes des parents d'élèves, aux coûts à supporter par les communes, à l'organisation des horaires de classes lorsqu'il faut également organiser le soutien scolaire après l'école.

La réunion du Conseil d'école du RPI, qui s'est tenue le mardi 18 février à Laperrière a fait également ressortir les mêmes contraintes sur les autres communes. Un vote a été enregistré concernant les horaires des classes qui sont à uniformiser pour les 4 communes. A savoir une réduction de 45 minutes du temps scolaire par jour, 3 heures de cours le mercredi matin et un horaire des bus à aménager pour regrouper les élèves qui participent aux Nouvelles Activités Périscolaires (NAP) dans les nouveaux bâtiments scolaires de Saint-Seine, adaptation des horaires du personnel du périscolaire de Saint-Seine.

Le Maire informe qu'une concertation a eu lieu avec les communes de Saint-Seine en Bâche et de Saint-Symphorien la semaine précédente pour trouver une position commune, qui soit applicable sur notre RPI.

Après questions et réponses, le Maire donne lecture de la délibération proposée. (En Annexe du compte-rendu)

Le Conseil, après en avoir débattu, accepte à l'unanimité cette délibération, qui sera transmise à l'Education Nationale.

D'autre part, comme décidé en Conseil d'Ecole, la kermesse des écoles sera organisée à Samerey le 13 Juin.

II° - QUESTIONS DIVERSES

- Réponse aux questions posées sur le fonctionnement du périscolaire et de la cantine scolaire de Saint Seine en Bâche.

Qualité des repas assurés par la Communauté de Communes Rives de Saône

Les repas sont préparés par Bourgogne Repas qui respecte la chaîne du froid,

Les repas sont réchauffés à Saint-Seine

Une charte de qualité est signée avec les intervenants qui s'engagent sur cette charte

Les menus sont équilibrés et validés par une diététicienne

Les menus sont affichés à l'avance sur le site Internet de la CCRS dans la rubrique :

« Compétences » - « Enfance-Jeunesse » - « Espaces Parents » - « Documents »

9 sites sont actuellement gérés par Bourgogne repas, 13 sites sont gérés par Péresis.

Brazey-en Plaine vient de rejoindre Bourgogne Repas car la comparaison est meilleure qu'avec leur prestataire précédent.

Un incident a été répertorié lors d'une sortie scolaire lors d'un pique-nique avec repas froids.

Le pain est fourni par un boulanger local et il a un bon goût

Une convention est signée avec les jeunes agriculteurs du Pays Beaunois pour fournir une fois par mois de la viande locale de qualité.

L'approvisionnement des légumes est local et à base de produits biologiques (carottes, pommes de terre,...), les yaourts sont fabriqués à Sainte-Marie la Blanche.

Le contrôle des repas est effectué régulièrement sans prévenir les cantines, par des membres de la CCRS. Il y a 2 personnes + 1 pour le midi pour assurer le service

Pauline Courbez est animatrice 9h/Semaine avec un BAFFA en cours.

- **Indemnités de Conseil** et de confection de budget allouée aux Comptables du Trésor chargés des fonctions de Receveurs des Communes et Etablissements Publics locaux.

Pour l'année 2013, le mandatement de ces indemnités est 190.19 euros.

Le Conseil accepte ces indemnités et charge le maire d'établir la délibération correspondante.

- **Demande de domiciliation de l'Association KEONI** reçue en Mairie. Cette association, dont la Présidente est Céline POUESSEL, a pour but de venir en aide à un enfant handicapé et à sa famille à Laperrière.

Le Conseil accepte la domiciliation de cette association à but non lucratif KEONI à la Marie et autorise le maire à établir les documents correspondants.

- **La dernière réunion de Conseil** du mandat est prévue le mardi 11 mars à 18 heures, en présence de Madame Lay du Trésor Public pour établir le budget primitif 2014, qui sera voté par la prochaine équipe municipale en avril.
- **Les élections municipales** ayant lieu, pour le premier tour, le dimanche 23 mars et pour le second tour, le dimanche 30 mars, la tenue du bureau de vote est organisée comme suit :

De 08 :00 à 10 :00 : Anthony GAUTHERON et Fernand LORNET

De 10 :00 à 12 :00 : Anthony GOULUT et Michel PEYPE (sauf pour le 30 mars)

De 12 :00 à 14 :00 : Julien DURAND et Gabriel MOULIN

De 14 :00 à 16 :00 : Raymond CHENEVOY et Dieny DURAND

De 16 :00 à 18 :00 : Jean-Marie ROSAY et Marc CHENEVOY

L'Ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20:30 heures